

**Procédure PAG (PAP QE) : PAG en blanc et gris + PAP QE + PAP QE et PAG**

N°	Nom	Procédure	Localisation	Objections	Recommandations CBE au conseil communal
1	A.F.O. Invest S.A. 14, rue de la Gare L-7535 Mersch dr : 25/03/2020 RDV : 26/10/2020 16H15	PAG	Bofferdange et Helmdange 281/2268 ; 281/2269 ; 243/2782  285/2372 ; 285/2373 ; 285/800	PAP NQ – SD : BO-01  1. Opposition contre la superposition à titre indicatif des articles 17 et 21 2. Demande d'ajouter un second couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales 3. Demande d'adapter le SD : - Baisser le ratio du minimum de logement unifamiliale de 70% à 60% minimum comme dans la PE du PAG 4. Demande d'augmenter la DL de 24 à 40 log/ha > CUS de 0,8	1. Maintenir la superposition des articles 17 et 21 puisqu'il s'agit d'une inscription à titre indicatif pour le propriétaire 2. Permettre un second couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales suivant l'avis de l'AGE lors de l'élaboration du PAP NQ 3. Maintenir le ratio du minimum de logement unifamiliale à 70%  4. Augmenter la DL à 28 log/ha, adapter le PAG et le SD
2	Stuart et Elizabeth Alexander dr: 19/03/2020 RDV : 03/10/2020 09H00	PAG	Helmdange 809/0; 810/944; 812/0  Blaschette 552/2617	Demande d'intégrer <u>une partie de la parcelle 809</u> dans la zone d'urbanisation	Maintenir la zone d'urbanisation, à Helmdange et Blaschette Un objectif du PAG est d'éviter un développement tentaculaire à l'extérieur de la zone urbanisée / de la localité
3	Raymond Bellion et Andrée Krier 9A, A Romescht L-7364 Bofferdange dr : 24/03/2020 RDV : 26/10/2020 16H00	PAG	Helmdange 433/1002 ; 433/1257 ; 435/1006 ; 436/1008 ; 438/1009	1. Demande d'intégrer les parcelles dans la zone d'urbanisation en zone HAB-1 avec superposition d'un PAP NQ 2. Opposition contre la superposition à titre indicatif du biotope protégé	1. Maintenir la zone d'urbanisation. Un objectif du PAG est d'éviter un développement à l'extérieur de la zone urbanisée / de la localité. 2. Maintenir la superposition à titre indicatif du biotope protégé, le terrain est en pente et englobé par la zone de protection – en procédure
4	Michael Bisset 14, op der Jaich L-6243 Hemstal  et Viviane Lickes 26, Schwaarzenhiwwelstrooss L-9763 Marnach dr : 23/03/2020 RDV : 23/11/2020 14H00	PAG		PAP NQ – SD : LO-02  1. Opposition contre la superposition à titre indicatif des articles 17 et 21 2. Demande d'augmenter la DL à 27 log/ha 3. Demande d'adapter le SD : a. Supprimer la possibilité de pouvoir réaliser le PAP en plusieurs phases et au contraire imposer une unique phase b. Permettre la réalisation d'une ou 2 maisons bifamiliales c. Ne pas prévoir l'évacuation des eaux pluviales sous forme de canaux ouverts d. Supprimer la proposition de regrouper le plus possible les stationnements via un parking souterrain commun car peu envisageable dans une commune rurale e. Supprimer le chemin de mobilité douce à prévoir pour accéder au bassin de rétention alors que ce dernier est déjà accessible par la voie publique	1. Maintenir la superposition des articles 17 et 21 puisqu'il s'agit d'une inscription à titre indicatif pour le propriétaire 2. Maintenir la DL car le terrain est en forte pente 3. SD : a. SD précise : une unique phase de réalisation b. PAP QE PE permet la réalisation d'une ou 2 maisons bi familiales c. A vérifier suivant l'avis de l'AGE lors de l'élaboration du PAP NQ d. Maintenir la volonté de regrouper les stationnements dans un parking souterrain commun conformément à l'avis de la CA (rdv plateforme de concertation du 28/03/2019) e. Aucune mobilité douce à prévoir
5	Michael Bisset 14, op der Jaich L-6243 Hemstal et Viviane Lickes 26, Schwaarzenhiwwelstrooss L-9763 Marnach dr : 16/03/2020 RDV : 23/11/2020 14H00	PAG	Lorentzweiler 677/2999 ; 677/3000 ; 677/2189	PAP NQ – SD : LO-02  Opposition contre la DL du PAP NQ jugée trop faible.	Maintenir la DL car le terrain est en forte pente

N°	Nom	Procédure	Localisation	Objections	Recommandations CBE au conseil communal
6	Boknup SCI 1C, rue Pescatore L-7378 Bofferdange dr : 23/03/2020 RDV : 10/10/2020 09H00	PAG (PAP QE)	Bofferdange 1263/2334	1. Opposition contre la zone REC-hô Demande par ordre de préférence : a. Supprimer la zone REC-hô b. Superposer un PAP NQ sur la zone REC-hô c. Limiter la hauteur admissible dans la PE du PAP QE REC-hô à celle applicable en zone SPEC-sc●.A tout en adaptant la règle de mesurage 2. Opposition contre le classement de la parcelle en tant que « secteur protégé de type environnement construit » et du bâtiment en tant que « construction à conserver »	1. a. Maintenir la zone REC-ho, et b. Superposer un PAP NQ sur la zone REC-hô conformément à l'avis de la CA, avec une ZAD, adapter la ZSU IP (8 mètres), entre la zone HAB 1 et REC-hô, le PAP QE REC-hô-A est, en conséquence, supprimé c. Limiter la hauteur admissible à 3 niv. dans le SD 2. Supprimer le classement de la parcelle en tant que « secteur protégé de type environnement construit » et du bâtiment en tant que « construction à conserver »
7	Ken Brandenburger 2, op Schelmecht L-7392 Blaschette dr : 23/03/2020 RDV : 26/10/2020 15H30	PAG (PAP QE)	Blaschette 552/2618 ; 552/2619 581/2621 ; 581/2620	Opposition contre la surface BI-08 / SUP Opposition contre l'intégration dans le périmètre d'urbanisation des parcelles rue du Grunewald « südlicher Ortsrand »	Maintenir les parcelles 552/2618, 552/2619 581/2621 et 581/2620 hors de la zone d'urbanisation sauf l'ajustement de la ligne du périmètre existant et vis à vis
8	Codur S.A. 9, route des trois cantons L-8399 Windhof dr : 18/03/2020 RDV : 26/10/2020 16H45	PAG	Lorentzweiler 194/3112	1. Opposition contre le classement en ZAD de la zone LO09 Demande de reclasser les parcelles en PAP NQ 2. Demande d'augmenter la DL jugée trop faible	1. Maintenir le classement en ZAD de la zone LO09 2. Maintenir la DL à adapter lors d'un reclassement et suppression de la ZAD
9	Conrardy-Brucher 7, rue Comte d'Autel L-7515 Mersch dr : 10/03/2020 RDV : 03/10/2020 09H30	PAG	Blaschette 946/1212 ; 958/827	Demande d'intégrer les parcelles dans la zone d'urbanisation	Maintenir la zone d'urbanisation Un objectif du PAG est d'éviter un développement tentaculaire
10	Marie-Josée Turmes et Theo Degraux 23, rue de l'Ecole L-7391 Blaschette dr : 19/03/2020 RDV : 14/10/2020 17H00	PAG	Blaschette 75/1698 24/141 et 127  73/419	1. Demande d'intégrer la parcelle 24/141 dans la zone d'urbanisation pour ainsi rééquilibrer la situation issue du reclassement d'une partie de la parcelle 75/1698 en zone verte 2. Demande d'étendre le classement en tant que « construction à conserver » à la partie droite du bâtiment (cf plan réclamation)	1. Maintenir la parcelle 24/141 hors de la zone d'urbanisation Maintenir la parcelle 75/1698 dans la zone d'urbanisation en zone JAR  2. Etendre le classement en tant que « construction à conserver » à la partie droite du bâtiment
11	Famille Dias Barros/Gaughan 20, rue Eugene Nickels L-7377 Lorentzweiler dr : 16/03/2020 RDV : 10/10/2020 11H15	PAG (PAP QE)	Lorentzweiler 677/2189	Opposition contre l'intégration de la parcelle dans le PAP NQ (LO-02) Demande de reclasser la parcelle en PAP QE dans la logique du PAG en vigueur	Reclasser la parcelle 677/2189 en PAP QE dans la logique du PAG en vigueur
12	Albert Ewen 163, route de Luxembourg L-7374 Helmdange dr : 23/03/2020 RDV : 03/10/2020 10H45	PAG	Helmdange 329/2461	PAP NQ – SD : HE-01  1. Opposition contre les proportions du projet 2. Demande de réduire la DL prévue 3. Permettre la réalisation de nouveaux logements uniquement le long de la rue Robert Schuman	1. Maintenir les proportions du projet 2. Réduire la DL à 11 log/ha 3. Maintenir le concept de ne pas limiter la réalisation de nouveaux logements uniquement le long de la rue Robert Schumann car le PAP NQ constitue une opportunité de viabiliser un intérieur d'îlot, adapter le SD et l'esquisse

N°	Nom	Procédure	Localisation	Objections	Recommandations CBE au conseil communal
13	EC Développement 56A, cité Op Soltgen L-3862 Schifflange dr : 23/03/2020 RDV : 14/10/2020 14H00	PAG (PAP QE)	Helmdange	PAP NQ – SD : BO-01  1. Demande de reclasser une partie de la zone HAB-1 en zone mixte villageoise dans la logique du PAG en vigueur, demande par ordre de préférence : a. Reclasser en MIX-v PAP QE avec augmentation éventuelle des coefficients sur le restant du PAP NQ b. Reclasser en MIX-v PAP NQ avec augmentation des coefficients pour garder la même constructibilité qu'initialement 2. Demande d'ajouter comme option un couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales sur la parcelle 245/1766 (chemin piéton avec intégration des infrastructures dans PD) 3. Opposition contre la superposition à titre indicatif des articles 17 et 21 sur une partie du site 4. Supprimer la partie privée (limite abri de jardin / clôture) de la parcelle 1104/2583 du PAP NQ	1. Maintenir la zone HAB-1 car la zone MIX-v constitue le centre situé aux abords de la N7 et Augmenter la DL à 28 log/ha 2. Permettre un couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales sur la parcelle 245/1766 suivant l'avis de l'AGE lors de l'élaboration du PAP NQ 3. Maintenir la superposition des articles 17 et 21 puisqu'il s'agit d'une inscription à titre indicatif pour le propriétaire 4. Adapter la limite du PAP NQ : supprimer la partie privée (limite abri de jardin / clôture) de la parcelle 1104/2583
14	Jules Ewen 183, route de Luxembourg L-7374 Helmdange dr : 23/03/2020 RDV : 14/10/2020 14H00	PAG	Lorentzweiler 94/2005	1. Opposition contre l'intégration de la parcelle dans le PAP NQ (LO-06) Demande de reclasser la parcelle en PAP QE dans la logique du PAG en vigueur car pas nécessaire à la viabilisation dudit PAP NQ. Propose un classement PAP QE MIX-va (comme les parcelles environnantes) 2. Opposition contre la superposition à titre indicatif de l'article 17 sur la parcelle 94/2005	1. Maintenir la parcelle 94/2005 dans le PAP NQ (LO-06) car le concept repose sur un développement cohérent d'un intérieur d'îlot 2. Maintenir la superposition de l'article 17 puisqu'il s'agit d'une inscription à titre indicatif
15	Jules Ewen 183, route de Luxembourg L-7374 Helmdange dr : 23/03/2020 RDV : 14/10/2020 14H00	PAP QE	Helmdange 1111/2436	1. Demande la différence entre HAB-1●a et HAB-1●b 2. Demande de prévoir la possibilité de pouvoir implanter des résidences de 6 unités de logements max pour des parcelles de grande largeur mais de profondeur restreinte le long d'une rue desservante existante dans les PAP QE HAB-1	1. Informations données lors de la réunion d'aplanissement 2. PAP QE HAB-1 ne prévoit pas la possibilité de pouvoir implanter des résidences de 6 unités de logements max pour des parcelles de grande largeur mais de profondeur restreinte le long d'une rue desservante existante
16	Norbert Feltgen 53, rue de Steinsel L-7395 Hunsdorf dr : 20/03/2020 RDV : 03/10/2020 10H15	PAG	Hunsdorf 423/607 ; 405/1122	Demande d'étendre la SUP sur les deux parcelles et d'intégrer soit l'entièreté des parcelles dans la zone d'urbanisation, soit à titre subsidiaire l'entièreté de la parcelle 405/1122 et une partie de la parcelle 423/607	Maintenir la zone d'urbanisation Un objectif du PAG est d'éviter un développement tentaculaire à l'extérieur de la zone urbanisée / de la localité, et le plan directeur sectoriel paysage – coupure verte 47, Toute nouvelle construction en surface est interdite dans les coupures vertes ; art 13 RGD 10.02.2021
17	Pierre et Pascale Feltgen-Wagner 94, route de Luxembourg L-7373 Helmdange dr : 09/03/2020 RDV : 03/10/2020 10H30	PAG	Helmdange 61/2539	Opposition contre le classement de la maison et du garage en tant que « construction à conserver »	Supprimer le classement de la maison et du garage en tant que « construction à conserver »

N°	Nom	Procédure	Localisation	Objections	Recommandations CBE au conseil communal
18	Joseph et Marie-Josée Fisch-Francois 2, rue du Village L-5423 Ersange dr : 17/03/2020 RDV : 14/10/2020 17H30	PAG	Blaschette 127  85/581	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Demande d'intégrer la parcelle 127 dans la zone d'urbanisation en zone HAB-1</li> <li>2. Demande de limiter le classement en tant que « construction à conserver » uniquement à la maison d'habitation</li> <li>3. Demande de refixer les limites de la zone d'urbanisation par rapport à la zone verte pour former un rectangle et de prévoir une zone de jardin à l'arrière de la grange (cf rectangle proposé dans plan de la réclamation)</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Maintenir la zone d'urbanisation Un objectif du PAG est d'éviter un développement tentaculaire à l'extérieur de la zone urbanisée / de la localité.</li> <li>2. Limiter le classement en tant que « construction à conserver » uniquement à la maison d'habitation mais garder l'alignement des constructions existantes (forme en U)</li> <li>3. Maintenir la limite de la zone d'urbanisation</li> </ol>
19	Geoplan II sàrl. 71, rue des Prés L-7333 Steinsel dr : 24/03/2020 RDV : 26/10/2020 15H00	PAG	826/2927 ; 175/2926 ; 151/2925 ; 838/2929  48/2923	<p>PAP NQ – SD : LO-08</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Demande de supprimer dans la PE du PAG l'obligation de réaliser un minimum de 25% de logements unifamiliaux dans la zone HAB-2</li> <li>2. Demande de supprimer le nombre maximal d'unités de logement autorisés dans les maisons plurifamiliales ou de l'augmenter sensiblement dans la zone HAB-2</li> <li>3. Opposition contre le classement de la parcelle 48/2923 en zone BEP</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Adapter la PE du PAG : Supprimer l'obligation de réaliser un minimum de 25% de logements unifamiliaux dans la zone HAB-2 et</li> <li>2. Adapter le nombre maximal d'unités de logement et permettre un maximum de 12 unités par immeuble dans la zone HAB-2 et diminuer les coefficients adapter les coefficients pour garantir une meilleure intégration dans le tissu bâti</li> <li>3. Maintenir le classement de la parcelle 48/2923 en zone BEP</li> </ol>
20	Sebastian Hölzer 7, rue Neuve L-7391 Blaschette dr : 23/03/2020 RDV : 10/10/2020 11H30	PAG	Blaschette Auf dem Roschfeld	<p>ZAD – SD : BL-01</p> <p>Opposition contre le classement de tout l'intérieur d'îlot en zone développable pour du logement, propose une zone de parc ou zone protégée et permettre des maisons unifamiliales aux abords de la route en prolongation des maisons existantes</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Maintenir le classement de l'entièreté de l'intérieur de l'îlot en ZAD dans la logique du PAG en vigueur</li> <li>2. Réduire la DL à 13 log/ha</li> </ol>
21	Immo-Future Promotions S.A. 191, route d'Arlon L-1941 Luxembourg dr : 25/03/2020 RDV : 23/11/2020 14H30	PAG (PAP QE)	Lotissement « an de Strachen »	<p>PAP NQ – SD : BO-01</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Demande d'augmenter la DL de 24 à 35 log/ha</li> <li>2. Demande d'augmenter le CUS de 0,80 à 0,90</li> <li>3. Opposition contre la superposition à titre indicatif des articles 17 et 21</li> <li>4. Opposition contre l'intégration des terrains à l'Ouest (aujourd'hui des jardins privés) en vue de la réalisation d'un espace vert selon le SD – Redoute des problèmes dans l'exécution du PAP alors qu'en l'espèce les jardins constituent d'ores et déjà une zone tampon</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Augmenter la DL à 28 log/ha</li> <li>2. Augmenter le CUS à 0,85</li> <li>3. Maintenir la superposition des articles 17 et 21 puisqu'il s'agit d'une inscription à titre indicatif pour le propriétaire</li> <li>4. Adapter la limite du PAP NQ : supprimer la partie privée (limite abri de jardin / clôture) de la parcelle 1104/2583</li> </ol>
22	Plâtrières Irthum sàrl. et consorts Irthum-Rischarde dr : 26/03/2020 RDV : 10/10/2020 10H00	PAG	Bofferdange et Helmdange 11 parcelles	<p>ZAD – SD : BO-04</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Demande d'augmenter la DL de 15 à 25 log/ha</li> <li>2. Demande d'augmenter le CUS de 0,70 à 1,00</li> <li>3. Opposition contre la superposition de la SU IP</li> <li>4. Opposition contre la superposition à titre indicatif des articles 17 et 21</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Maintenir la DL à 15 log/ha, il s'agit d'une ZAD destinée à un développement à très long terme, conformément à la zone dite de réserve du PAG en vigueur</li> <li>2. Maintenir le CUS à 0,70</li> <li>3. Maintenir la superposition de la SU IP</li> <li>4. Maintenir la superposition des articles 17 et 21 puisqu'il s'agit d'une inscription à titre indicatif pour le propriétaire</li> </ol>
23	Anne Charton et Arthur Kinder 8, rue Saint-Laurent L-7370 Lorentzweiler dr : 24/03/2020 RDV : 03/10/2020 11H00	PAG	Lorentzweiler 139/2180	<p>Opposition contre le classement de la maison en tant que « construction à conserver »</p> <p>Si maintient :</p> <p>Opposition contre l'article <u>24 &gt; 21.4</u> de la PE des PAP QE</p>	Supprimer le classement de la maison en tant que « construction à conserver »

N°	Nom	Procédure	Localisation	Objections	Recommandations CBE au conseil communal
24	Claude Kremer et Danielle Faber 1A, rue Théodore Pescatore L-7378 Bofferdange dr : 23/03/2020 RDV : 10/10/2020 09H15	PAG (PAP QE)	Bofferdange 1195/2345 ; 1195/2828 ; 1195/2829 ; 1195/2830 ; 1200/1730 ; 1195/2665 ; 1195/2823 ; 1195/2824 ; 1209/2861 ; 1210/2667	Opposition contre la zone REC-hô Demande par ordre de préférence : a. Supprimer la zone REC-hô b. Superposer un PAP NQ sur la zone REC-hô c. Limiter la hauteur admissible dans la PE du PAP QE REC-hô à celle applicable en zone SPEC-sc•.A tout en adaptant la règle de mesurage	a. Maintenir la zone REC-hô, et b. Superposer un PAP NQ sur la zone REC-hô conformément à l'avis de la CA, avec une ZAD, adapter la ZSU IP (8 mètres), entre la zone HAB 1 et REC-hô, le PAP QE REC-hô-A est, en conséquence, supprimé c. Limiter la hauteur admissible à 3 niv. dans le SD
25	Francisco et Albina Rosa Lorente-Ribeiro 11, im Gehr L-7351 Helmdange dr : 20/03/2020 RDV : 03/10/2020 11H15	PAG	Helmdange 819/1644	Demande d'intégrer la parcelle dans la zone d'urbanisation	Maintenir la zone d'urbanisation Le terrain est peu profond et il y a la présence d'un ruisseau
26	Marcinvest S.A. 189, route de Luxembourg L-7374 Helmdange dr : 24/03/2020 RDV : 03/10/2020 11H30	PAG	Hunsdorf 244/1212	Demande de reclasser la parcelle de la HAB-1 à la HAB-2 dans la logique du PAG en vigueur	Maintenir la parcelle dans la zone HAB-1 dans la logique de la bande construite existante en limite de la localité
27	Marcinvest S.A. 189, route de Luxembourg L-7374 Helmdange dr : 16/03/2020 RDV : 03/10/2020 11H30	PAG	Hunsdorf 244/1212	Demande de reclasser la parcelle de la HAB-1 à la HAB-2 dans la logique du PAG en vigueur	Maintenir la parcelle dans la zone HAB-1 dans la logique de la bande construite existante en limite de la localité
28	Jean Marmann et Marie- Thérèse Kemmer 8, rue de Blaschette L-7353 Lorentzweiler dr : 18/03/2020 RDV : 03/10/2020 11H45	PAG	Lorentzweiler 719/1714	Opposition contre le classement de la parcelle en « secteur protégé de type environnement construit » et du bâtiment en « construction à conserver »	Supprimer le classement de la parcelle en tant que « secteur protégé de type environnement construit » et du bâtiment en tant que « construction à conserver »
29	Annick Mergen 8, rue du Cimetière L-7396 Hünsdorf dr : 23/03/2020 RDV : 10/10/2020 11H45	PAG	Hunsdorf 249/1230 ; 339/1231	Demande d'intégrer l'entièreté des parcelles dans la zone d'urbanisation en HAB-2	Maintenir la partie de la parcelle hors de la zone d'urbanisation, en zone agricole (zone verte), vu la zone inondable.
30	J.C. Mergen 164, route de Luxembourg L-7374 Bofferdange dr : 23/03/2020 RDV : 10/10/2020 09H30	PAG (PAP QE)	Bofferdange zone de sport et loisir REC hô	1. Opposition contre la zone REC-hô 2. Opposition contre la hauteur permise dans la PE du PAP QE REC-hô	1. Maintenir la zone REC-hô, et 2. Superposer un PAP NQ sur la zone REC-hô conformément à l'avis de la CA, avec une ZAD, adapter la ZSU IP (8 mètres), entre la zone HAB 1 et REC-hô, le PAP QE REC-hô-A est, en conséquence, supprimé Limiter la hauteur admissible à 3 niv. dans le SD

N°	Nom	Procédure	Localisation	Objections	Recommandations CBE au conseil communal
31	Robert Meyer 156a, route de Luxembourg L-7374 Bofferdange dr : 22/03/2020 RDV : 10/10/2020 09H45	PAG (PAP QE)	Bofferdange zone de sport et loisir REC hô	1. Opposition contre la zone REC-hô et 2. Opposition contre la hauteur permise dans la PE du PAP QE REC-hô	1. Maintenir la zone REC-hô, et 2. Superposer un PAP NQ sur la zone REC-hô conformément à l'avis de la CA, avec une ZAD, adapter la ZSU IP (8 mètres), entre la zone HAB 1 et REC-hô, le PAP QE REC-hô-A est, en conséquence, supprimé Limiter la hauteur admissible à 3 niv. dans le SD
32	Petya Guerrassimova et Vladimir Nickolov 29, rue de Steinsel L-7395 Hunsdorf dr : 24/03/2020 RDV : 03/10/2020 09H45	PAG	Lorentzweiler 798/1181	Opposition contre le statut qu'implique la superposition de la zone protégée d'intérêt national – en procédure réglementaire ou à déclarer. Le réclamant ne souhaite pas dépendre du MECDD pour chaque activité sur sa parcelle et demande de reclasser la parcelle en zone JAR	Maintenir la superposition de la zone protégée d'intérêt national – en procédure réglementaire ou à déclarer. Maintenir la parcelle hors de la zone d'urbanisation, en zone forestière (zone verte)
33	Peter Pöhle 18, rue de Grünwald L-7392 Blaschette dr : 23/03/2020 RDV : 10/10/2020 10H15	PAG (PAP QE)	Blaschette rue de Grünwald	Opposition contre la surface BI-08a no SUP Opposition contre l'intégration dans le périmètre d'urbanisation des parcelles rue du Grunewald « südlicher Ortsrand » - Risque de développement tentaculaire + problème inondation	Maintenir les parcelles 552/2618, 552/2619 581/2621 et 581/2620 hors de la zone d'urbanisation sauf l'ajustement de la ligne du périmètre existant (PAG existant).
34	Punkob SCI 1C, rue Pescatore L-7378 Bofferdange dr : 23/03/2020 RDV : 10/10/2020 09H00	PAG (PAP QE)	Bofferdange et Helmdange 1263/2335	1. Opposition contre la zone REC-hô Demande par ordre de préférence : a. Supprimer la zone REC-hô b. Superposer un PAP NQ sur la zone REC-hô c. Limiter la hauteur admissible dans la PE du PAP QE REC-hô à celle applicable en zone SPEC-sc•.A, tout en adaptant la règle de mesurage 2. Opposition contre le classement de la parcelle en tant que « secteur protégé de type environnement construit » et du bâtiment en tant que « construction à conserver »	1. a. Maintenir la zone REC-hô, et b. Superposer un PAP NQ sur la zone REC-hô conformément à l'avis de la CA, avec une ZAD, adapter la ZSU IP (8 mètres), entre la zone HAB 1 et REC-hô, le PAP QE REC-hô-A est, en conséquence, supprimé c. Limiter la hauteur admissible à 3 niv. dans le SD 2. de maintenir la superposition des articles 17 et 21 puisqu'il s'agit d'une inscription à titre indicatif.
35	Gaby Reiter-Thielgen 5, rue de la Ferme Kockelscheuer, et Joseph Thielgen 18, rue de Schoenberg Kehlen dr : 23/03/2020 RDV : 14/10/2020 16H15	PAG	Lorentzweiler 312/3029 ; 312/3030	PAP NQ – SD : LO-04 1. Demande d'augmenter le CUS de 0,80 à 1,00 2. Permettre l'aménagement d'une butte de terre anti bruit, voir la construction de dépendances tels que garage au sein de la SU IP-Jardins 3. Permettre la réalisation du bassin de rétention sur la partie sud de la parcelle 312/3029	1. Maintenir le CUS à 0,80 mais supprimer l'obligation de réaliser 25% minimum d'affectation autre que logement dans la PE du PAG 2. Permettre l'aménagement d'une butte de terre anti bruit et y définir une ZSU ab – anti-bruit 3. Le bassin de rétention sur la partie sud de la parcelle 312/3029 sera défini suivant l'avis de l'AGE lors de l'élaboration du PAP NQ
36	Gaby Reiter-Thielgen 5, rue de la Ferme Kockelscheuer dr : 23/03/2020 RDV : 14/10/2020 16H15	PAP QE		Opposition contre la largeur minimale de 11,00 mètres au front de rue des maisons bi-familiales ou les unités de logement se trouvent une au-dessus de l'autre	PAP QE PE , adapter le texte : Permettre une largeur minimale au front de rue de 8,50 mètres pour les maisons bi-familiales séparées horizontalement et de 11,00 mètres pour les maisons bi-familiales séparées verticalement
37	Gaby Reiter-Thielgen 5, rue de la Ferme Kockelscheuer dr : 17/03/2020 RDV : 14/10/2020 16H15	PAG (PAP QE)	Lorentzweiler rue Nickels 661/2404 ; 661/2401 Im Acker 589 ; 590 ; 590/2	1. Demande d'inclure les parcelles 661/2404 ; 661/2401 (zone de circulation) dans la zone HAB-1 2. Reclasser les parcelles 589 ; 590 ; 590/2 de la zone forestière à la zone agricole (verger)	1. Inclure les parcelles 661/2404 ; 661/2401 dans la zone HAB-1 en redressant une erreur matérielle 2. Reclasser les parcelles 589 ; 590 ; 590/2 de la zone forestière à la zone agricole (verger) suivant l'accord du Ministère de l'Environnement du 24/02/2021

N°	Nom	Procédure	Localisation	Objections	Recommandations CBE au conseil communal
38	Schintgen Lol 1, Aasselscheierhaff L-7392 Aasselscheier dr : 24/03/2020 RDV : 14/10/2020 18H00	PAG	Bofferdange et Helmdange 764/2694 ; 764/2695	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Demande d'intégrer la maison d'habitation et la grange sises sur la parcelle 764/2695 dans la zone d'urbanisation, en zone d'habitation avec PAP QE approprié (zone constructible jusque janvier 2000)</li> <li>2. Opposition contre le classement de la parcelle en tant que « secteur protégé de type environnement construit » et des bâtiments en tant que « construction à conserver »</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ne pas intégrer la maison d'habitation et la grange sises sur la parcelle 764/2695 dans la zone d'urbanisation suivant l'avis négatif du Ministère de l'Environnement</li> <li>2. Supprimer le classement de la parcelle en tant que « secteur protégé de type environnement construit » et des bâtiments en tant que « construction à conserver »</li> </ol>
39	Anne-Marie Schuller et Steve Bidinger 19, rue de Grünwald L-7392 Blaschette dr : 23/03/2020 RDV : 10/10/2020 10H30	PAG (PAP QE)	Blaschette rue de Grünwald 552/2618 ; 552/2619 581/2621 ; 581/2620	<p>Opposition contre la surface BI-08 no SUP</p> <p>Opposition contre l'intégration dans le périmètre d'urbanisation des parcelles rue du Grunewald « südlicher Ortsrand »</p>	Maintenir les parcelles 552/2618, 552/2619 581/2621 et 581/2620 hors de la zone d'urbanisation sauf l'ajustement de la ligne du périmètre existant
40	Servior 1, plateau du Rham L-2427 Luxembourg dr : 19/03/2020 RDV : 26/10/2020 14H30	PAG (PAP QE)	Bofferdange CIPA « am Park » 1120/1209 ; 1147 ; 1148/303 ; 1171/672 ; 1171/2853	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Demande pourquoi et quelles conséquences pour la « zone de verdure » devenue « zone de parc public »</li> <li>2. Demande pourquoi le parking existant est retiré de la zone BEP. Servior a besoin de cette zone pour le futur projet</li> <li>3. Demande des clarifications et conséquences concernant les superpositions « Biotopie protégé »</li> <li>4. Demande si l'arbre à protéger (SU EN) est le hêtre pourpre ? Si oui, le no cadastral repris page 20 de la PE est faux. De plus l'arbre est en mauvais état.</li> <li>5. Demande des clarifications et explications concernant le « secteur protégé de type environnement construit » et les bâtiments marqués comme « construction à conserver</li> <li>6. DEMANDES SUPPLEMENTAIRES Demande d'agrandir la zone BEP au détriment de la zone de PARC en vue d'un projet pour un nouveau bâtiment répondant davantage aux besoins des malades</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Reclasser les alentours du CIPA en zone de jardin, comme il n'y a pas d'accès public</li> <li>2. Reclasser le parking existant en zone BEP, en redressant une erreur matérielle</li> <li>3. Explications fournies</li> <li>4. Corriger le no cadastral de l'arbre à protéger (ZSU EN) repris page 20 de la PE.</li> <li>5. Explications fournies</li> <li>6. Agrandir la zone BEP au détriment de la zone de jardin en vue d'un projet pour un nouveau bâtiment répondant davantage aux besoins des malades. Maintenir les biotopes protégés</li> </ol>
41	Johanna Smolders 121, route de Luxembourg L-7373 Helmdange dr : 19/03/2020 RDV : 10/10/2020 10H45	PAG	Helmdange 344/2029	Opposition contre le classement de la maison d'habitation en « construction à conserver »	Supprimer le classement de la maison d'habitation en tant que « construction à conserver »
42	Jean Trierweiler 18, rue Théodore Gillen L-1625 Howald dr : 24/03/2020 RDV : 23/11/2020 14H45	PAG	Lorentzweiler 277/3067	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Opposition contre le classement de la parcelle en zone BEP et demande le reclassement en zone HAB-1</li> <li>2. Opposition contre la superposition à titre indicatif de l'article 17</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Maintenir le classement de la parcelle en zone BEP</li> <li>2. Maintenir la superposition l'article 17 puisqu'il s'agit d'une inscription à titre indicatif pour le propriétaire</li> </ol>
43	Jean Trierweiler 18, rue Théodore Gillen L-1625 Howald dr : 24/03/2020 RDV : 23/11/2020 14H45	PAG	Lorentzweiler 127/936 ; 126/3008 ; 734/1073 ; 125/1561 ;	<p>PAP NQ – SD : LO-06</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Demande à ce que les parcelles 127/936 ; 126/3008 ; 734/1073 ; 125/1561 soient intégrées à une zone de PAP NQ distinct des autres parcelles couvertes du SD LO-06, avec des coefficients adéquats, tout en assurant les jonctions fonctionnelles nécessaires à garantir la viabilisation, afin d'être indépendant pour le développement d'un projet</li> </ol> <p><u>OU subsidiairement :</u></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Maintenir les parcelles 127/936 ; 126/3008 ; 734/1073 ; 125/1561 dans le PAP NQ SD LO-06</li> </ol>

N°	Nom	Procédure	Localisation	Objections	Recommandations CBE au conseil communal
			123/1560	<p>Demande de garantir la possibilité dans le SD de permettre l'urbanisation du site sur base de plusieurs PAP NQ</p> <p>2. Demande d'augmenter les coefficients pour au minimum correspondre à ceux proposés dans certains PAP NQ HAB-1</p> <p>3. Demande de décaler l'emplacement du couloir pour projet de rétention et d'écoulement des eaux pluviales dans la zone soumise à PAP NQ</p> <p>4. Opposition contre le classement des bâtiments de la parcelle 123/1560 en tant que « gabarit d'une construction existante à préserver » et « construction à conserver »</p>	<p>La réalisation d'un PAP en plusieurs phases est prévue dans le SD du PAG</p> <p>2. Maintenir les coefficients</p> <p>3. Décaler le couloir pour projet de rétention et d'écoulement des eaux pluviales. Son emplacement sera précisé suivant l'avis de l'AGE lors de l'élaboration du PAP NQ</p> <p>4. Supprimer le classement des bâtiments de la parcelle 123/1560 en tant que « gabarit d'une construction existante à préserver » et « construction à conserver »</p>
44	Jean Trierweiler 18, rue Théodore Gillen L-1625 Howald dr : 16/03/2020 RDV : 23/11/2020 14H45	PAG (PAP NQ)	Lorentzweiler 127/936 ; 126/3008 ; 123/1560 ; 734/1073 ; 125/1561	<p>PAP NQ – SD : LO-06</p> <p>1. Demande à ce que les parcelles 127/936 ; 126/3008 ; 734/1073 ; 125/1561 soient intégrées à une zone de PAP NQ distinct des autres parcelles couvertes du SD LO-06, avec des coefficients adéquats, tout en assurant les jonctions fonctionnelles nécessaires à garantir la viabilisation, afin d'être indépendant pour le développement d'un projet</p> <p><u>OU subsidiairement :</u></p> <p>Demande de garantir la possibilité dans le SD de permettre l'urbanisation du site sur base de plusieurs PAP NQ</p> <p>2. Demande d'augmenter les coefficients pour au minimum correspondre à ceux proposés dans certains PAP NQ HAB-1</p> <p>3. Demande de décaler l'emplacement du couloir pour projet de rétention et d'écoulement des eaux pluviales dans la zone soumise à PAP NQ</p> <p>4. Opposition contre le classement des bâtiments de la parcelle 123/1560 en tant que « gabarit d'une construction existante à préserver » et « construction à conserver »</p>	<p>1. Maintenir les parcelles 127/936 ; 126/3008 ; 734/1073 ; 125/1561 dans le PAP NQ SD LO-06</p> <p>La réalisation du PAP en plusieurs phases est prévue dans le SD du PAG</p> <p>2. Maintenir les coefficients</p> <p>3. Décaler le couloir pour projet de rétention et d'écoulement des eaux pluviales. (maintenir 2 variantes) Son emplacement sera précisé suivant l'avis de l'AGE lors de l'élaboration du PAP NQ</p> <p>4. Supprimer le classement des bâtiments de la parcelle 123/1560 en tant que « gabarit d'une construction existante à préserver » et « construction à conserver »</p>
45	Jean Trierweiler 18, rue Théodore Gillen L-1625 Howald dr : 16/03/2020 RDV : 23/11/2020 14H45	PAG	Lorentzweiler 277/3067	Opposition contre le classement de la parcelle en zone BEP et demande le reclassement en zone d'habitation	Maintenir le classement de la parcelle en zone BEP
46	Vaessen-Kallen 18, rue de Hünsdorf L-7460 Prettingen dr : 22/03/2020 RDV : 10/10/2020 11H00	PAG		Opposition contre les surfaces constructibles / PAP jugées trop importantes – Risque problème inondations et perte de biotopes	Redresser la zone urbanisée et destinée à être urbanisée et reclasser les extensions au-delà du périmètre du PAG en vigueur en zone de jardin, vu la zone inondable.
47	Copropriété Succession  C. Wagner-Welsch 33, rue Bellevue L-7350 Lorentzweiler et Paul Trierweiler	PAG	Lorentzweiler	Demande des renseignements quant aux projets prévus pour régulariser l'évacuation des eaux usées et pluviales sur les parcelles (aujourd'hui évacuation via deux collecteurs individuels situés sur le terrain voisin en aval puis dans la rue Eugène Nickels No 31-33 à travers un terrain privé)	Les renseignements ont été fournis lors de la réunion d'aplanissement (canal privé sur terrain privé est prévu) – sans objet concernant le PAG et ses prescriptions



N°	Nom	Procédure	Localisation	Objections	Recommandations CBE au conseil communal
	31, rue Bellevue L-7350 Lorentzweiler dr : 21/03/2020 RDV : 14/10/2020 15H00				
48	Copropriété Succession C. Wagner-Welsch 33, rue Bellevue L-7350 Lorentzweiler et  Paul Trierweiler 31, rue Bellevue L-7350 Lorentzweiler dr : 21/03/2020 RDV : 14/10/2020 15H00	PAG	640/2438 ; 638/2661	Demande d'intégrer l'entièreté des parcelles 640/2438 et 638/2661 dans la zone d'urbanisation	Maintenir la zone destinée à être urbanisée du PAG. Un objectif du PAG est de maintenir la forme urbaine actuelle
49	Carlo Wantz 107, route de Luxembourg L-7373 Lorentzweiler dr : 18/03/2020 RDV : 14/10/2020 16H00	PAG	Lorentzweiler 204/2013	Opposition contre l'intégration de la parcelle dans le PAP NQ (LO-09), Demande de reclasser la parcelle en PAP QE dans la logique du PAG en vigueur	Maintenir la parcelle 204/2013 dans le PAP NQ (LO-09) et ZAD
50	Laurent Watgen 11, rue de l'Ecole L-7391 Blaschette dr : 22/03/2020 RDV : 26/10/2020 14H00	PAG	Blaschette 26/616	Opposition contre le classement d'une partie de la parcelle en zone de jardin familiaux (dans le cadre de l'autorisation du projet de PAP « Auf Reiland » dont fait partie la parcelle – phase 3 - après négociations entre les 4 propriétaires, un arrangement de compensation financière avec la commune a été trouvée en 2005)	Maintenir le classement d'une partie de la parcelle 26/616 en zone de jardin familiaux
51	Robert Watgen 5, rue de Grünwald L-7392 Blaschette dr : 22/03/2020 RDV : 26/10/2020 14H00	PAG	Blaschette 26/618	PAP NQ – SD : BL-02  1. Précise qu'une indemnité compensatoire a déjà été payée à la commune en 2005 lors de l'approbation du PAP « Auf Reiland » - Demande d'adapter le point 2 du SD-BL02 2. Opposition contre le classement d'une partie de la parcelle en zone de jardin familiaux (dans le cadre de l'autorisation du projet de PAP « Auf Reiland » dont fait partie la parcelle – phase 3 -, après négociations entre les 4 propriétaires, un arrangement de compensation financière avec la commune a été trouvée en 2005) 3. Demande d'augmenter la DL de 10 à 12,5 log/ha	1. Adapter le point 2 du SD-BL02 pour préciser dispense de l'art 34 puisqu'une indemnité compensatoire a déjà été payée à la commune en 2005 lors de l'approbation du PAP « Auf Reiland » 2. Maintenir le classement d'une partie de la parcelle en zone de jardin familiaux  3. Augmenter la DL à 13 log/ha
52	Marc Weis 10, rue de Walebroch L-9291 Diekirch dr : 18/03/2020 RDV : 26/10/2020 15H45	PAG	Bofferdange et Helmdange 995/301	Demande d'intégrer la parcelle 995/301 dans la zone d'urbanisation en zone HAB-1	Sans objet, car la parcelle 995/301 est déjà dans la zone d'urbanisation en zone HAB-1

N°	Nom	Procédure	Localisation	Objections	Recommandations CBE au conseil communal
53	Christian Zeches 34, an de Strachen L-7362 Bofferdange  et consorts et divers habitants Cité R. Schmitz dr : 24/03/2020 RDV : 23/11/2020 15H30	PAG (PAP QE)	Bofferdange et Helmdange 1067/2867	Opposition contre le classement de la parcelle nouvellement créée 1067/2867, appartenant jusqu'alors au domaine public communal, en zone HAB- 2 et demande un reclassement en zone de parc ou en zone de verdure	Définir la parcelle 1067/2867 en zone de bâtiments et équipements public [BEP-éq].
54	Christian Zeches 34, an de Strachen L-7362 Bofferdange  et consorts dr : 16/03/2020 RDV : 23/11/2020 15H30	PAG (PAP QE)	Bofferdange et Helmdange 1067/2867	Opposition contre le classement de la parcelle nouvellement créée 1067/2867, appartenant jusqu'alors au domaine public communal, en zone HAB- 2 et demande un reclassement en zone de parc ou en zone de verdure	Définir la parcelle 1067/2867 en zone de bâtiments et équipements public [BEP-éq].